RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03463
Numéro SIREN : 840 795 348
Nom ou dénomination : AED GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 13856

AED GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 2.755.200 euros
Siège social : 4, avenue Graham Bell – 33700 MÉRIGNAC
840 795 348 RCS BORDEAUX

DECISIONS DU PRESIDENT DU 2 JUILLET 2018

Madame Clémentine BARBA, Présidente de la SAS AED GROUP a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs du Directeur Général ;

DECISIONS :

1.- Optant pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, la Présidente nomme en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Guillaume, Louis, Gabriel BARBA**,
 Né le 2 août 1982 à VERSAILLES (78),
 De nationalité française,
 Demeurant 15 allée Lucildo – 33600 PESSAC,

Monsieur Guillaume BARBA a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il accepte lesdites fonctions.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

2.- Pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, Monsieur Guillaume BARBA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS AED GROUP, dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

3.- La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Président. Cependant, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

4.- Tous pouvoirs sont accordés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à MERIGNAC
Le 2 juillet 2018

La Présidente
Madame Clémentine BARBA

Monsieur Guillaume BARBA
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général